

LIVRE OU TABLEAU HYPOTHECAIRE (mentionné dans l'article 171.)

De la paroisse de
comté de

fief, seigneurie ou township de

Feuille No. 6, premier rang de la concession de
autrement suivant le cas.)

(ou

Description de l'immeuble	Nom du propriétaire ou possesseur actuel.	Privilèges et hypothèques.	Privilèges et hypothèques réduites.	Privilèges et hypothèques rayés.
Lot No. 6, borné au nord par le No. 5 au sud par le lot No. 7, 5 arpents de front sur 40 de profondeur.	Louis Doré, par donation de Luc Mirand, 18 mai 1847,—R. A. vol. 2, folio 8, No. 15.	Rente constituée tenant lieu des droits seigneuriaux, suivant le cadastre de la dite seigneurie.—Capital..... £ 25 0 0 Cinq années d'arrérages. Arrérages de droits seigneuriaux dus avant le dépôt du cadastre seigneurial..... Pension viagère, faveur de Luc Mirand, sur donation du 18 mai 1847 fixée (ou estimée suivant le cas) par an, à £ 50 0 0 Cinq années d'arrérages et la courante..... Reg. A. vol. 2, folio 8, No. 15..... Hypothèques, faveur des mineurs Louis Boulet, contre les biens de Louis Doré, leur tuteur, 6 août 1851, Reg. B. vol. 3, folio 8, No. 32, (fixée ou évaluée suivant le cas à £650 0 0 Obligation par Louis Doré à Jac. Soucy, 18 nov. 1851..... 50 0 0 Cinq années d'intérêt et la courante..... Reg. A. vol. 3, folio 104, No. 630.....	Hypothèque des mineurs Jos. Boulet, réduite à £250 et limitée au lot No. 6 seulement. Reg. B. vol. 4, folio 140, No. 129.	Obligation, faveur de Louis Doré. Jac. Soucy, payée suivant quittance. Reg. A. vol. 6, fol. 104, No. 470.